



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mobilités durables et trains de nuit

Question orale n° 417

Texte de la question

M. Benoît Bordat appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur une préoccupation cruciale qui touche de nombreux habitants de Bourgogne-Franche-Comté et qui concerne les lignes de trains de nuit Briançon-Paris et Nice-Paris. L'été 2023, la fréquentation des trains de nuit a encore battu des records. La croissance est d'ailleurs tirée par des destinations vertes comme la Bourgogne. Les trains de nuit ont également bénéficié de ce « retour au rail ». Si on peut s'en féliciter, de nombreuses évolutions sont vivement souhaitées et attendues tant par les usagers, les collectivités locales, que par les acteurs du tourisme. La région Bourgogne-Franche-Comté *via* la ville de Dijon a longtemps été desservie par les trains de nuit Briançon-Paris et Nice-Paris. Si ces lignes existent toujours, elles ne s'arrêtent plus à Dijon. Il convient de rappeler que Dijon est un nœud ferroviaire essentiel, interconnecté avec d'autres grandes villes telles que Mulhouse, Besançon et Lausanne. En rétablissant l'arrêt à Dijon sur ces lignes, il y aurait un véritable atout pour les habitants de nombreuses agglomérations qui comptent sur ces liaisons ferroviaires, facilitant la mobilité et renforçant la connectivité régionale. Le Gouvernement s'est résolument engagé dans la lutte contre le changement climatique, à l'image de l'engagement d'un plan de relance ; la réintégration de Dijon dans ces itinéraires s'inscrit donc parfaitement dans la continuation de cette politique, le report modal vers le train de nuit permettant de diminuer de 95 % les émissions de CO₂ liées à ces déplacements. À l'heure de la transition écologique et énergétique, le train de nuit incarne une véritable solution vertueuse et bénéfique à l'ensemble des territoires par un maillage d'arrêts et de destinations plus importants, dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone à atteindre d'ici horizon 2050. Ils offrent la possibilité de créer un réseau plus vaste, avec davantage de points d'arrêt et de destinations, favorisant ainsi une mobilité responsable. Les fonds alloués aux mobilités durables doivent cependant irriguer l'intégralité des territoires. Dans le souci de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des concitoyens et pour que le retour des trains de nuit puisse bénéficier à l'ensemble des territoires comme la région Bourgogne-Franche-Comté, M. le député demande à M. le ministre d'entamer une discussion le plus rapidement possible avec la SNCF avant le changement d'horaire prévu le 11 décembre 2023, au sujet de la restauration des arrêts à Dijon des lignes Briançon-Paris et Nice-Paris. L'objectif de ce dialogue étant de rétablir les arrêts à Dijon pour les lignes de trains Briançon-Paris et Nice-Paris. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

TRAINS DE NUIT

M. le président. La parole est à M. Benoît Bordat, pour exposer sa question, n° 417, relative aux trains de nuit.

M. Benoît Bordat. Par cette question, je tiens à porter à l'attention du ministre délégué chargé des transports une préoccupation cruciale qui concerne de nombreux habitants de Bourgogne-Franche-Comté : il s'agit des lignes ferroviaires de nuit Briançon-Paris et Nice-Paris.

Cet été, la fréquentation des trains de nuit a encore battu des records, celle-ci ayant été tirée par le haut par des

destinations vertes comme la Bourgogne et par le phénomène de retour au rail. Si nous pouvons nous en féliciter, de nombreuses évolutions sont vivement souhaitées et attendues par les usagers, les collectivités locales, ainsi que par les acteurs du tourisme.

La région Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement la ville de Dijon ont longtemps été desservies par les trains de nuit reliant Paris à Briançon et Paris à Nice. Or si ces trains existent toujours, ils ne s'arrêtent plus à Dijon. Il convient de rappeler que cette ville constitue pourtant un nœud ferroviaire essentiel, étant interconnectée avec d'autres grandes villes comme Mulhouse, Besançon et Lausanne. Le rétablissement de l'arrêt des trains de nuit à Dijon représenterait donc un véritable atout pour les habitants de nombreuses agglomérations, qui comptent sur les liaisons ferroviaires.

Le Gouvernement s'est résolument engagé dans la lutte contre le changement climatique. À l'heure de la transition écologique et énergétique et dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone à atteindre à l'horizon 2050, les trains de nuit représentent une véritable solution vertueuse et bénéfique pour l'ensemble de nos territoires. Ils offrent la possibilité de créer un réseau plus vaste, composé de davantage d'arrêts et de destinations.

Les fonds alloués aux mobilités durables doivent cependant irriguer l'intégralité de nos territoires, dans le souci de préserver notre environnement et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Je vous demande donc d'entamer une discussion avec la SNCF au sujet des trains Briançon-Paris et Nice-Paris avant les changements d'horaires prévus le 12 décembre. Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette question d'importance et pour votre engagement continu en faveur d'une mobilité durable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité*. Le Gouvernement partage la conviction selon laquelle le train de nuit constitue une offre de transport nécessaire pour tenir compte d'enjeux majeurs d'aménagement du territoire, ainsi qu'une offre écologique et sociale pour effectuer de longues distances. Des efforts importants ont ainsi été entrepris au cours des dernières années et continueront d'être consacrés à cet effet.

Tout d'abord, soixante et onze voitures utilisées sur des lignes existantes – celles reliant Paris à Briançon, à Rodez, à Toulouse, à Latour-de-Carol et à Cerbère – sont actuellement rénovées grâce à un investissement de 44 millions d'euros de la part de l'État.

Ensuite, deux lignes arrêtées en 2017 ont été remises en service en 2021. Il s'agit des lignes Paris-Nice – liaison que vous avez évoquée – et Paris-Tarbes-Lourdes. Le plan de relance a permis la remise en circulation de matériels de nuit, l'adaptation d'installations de service et les aménagements nécessaires au sein des gares pour l'exploitation de ces trains.

Dans cette dynamique, l'État relancera deux nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) de nuit à partir du mois de décembre. Il s'agit des lignes Paris-Aurillac et Paris-Vienne ou Paris-Berlin, dont les ventes viennent d'ouvrir et dont l'exploitation commencera dans une dizaine de jours.

Cependant, les sillons actuels pour les trains de nuit reliant Paris à Briançon et Paris à Nice, et *a fortiori* ceux envisagés pour l'année 2024, ne permettent malheureusement pas d'assurer un arrêt commercial à Dijon à des horaires raisonnables et attractifs pour les voyageurs. De plus, les montées et descentes pourraient s'avérer très gênantes pour les voyageurs en train de dormir, ce qui dégraderait l'attractivité générale du train de nuit.

Dans le cadre du groupe de travail créé il y a quelques mois à la demande du ministre délégué chargé des transports et présidé par la préfète de la région Grand Est, des travaux ont toutefois été engagés pour améliorer, voire remettre en service certaines liaisons de jour, dont la Bourgogne et Dijon pourraient bénéficier. Je vous invite donc à vous rapprocher de Mme la préfète.

M. le président. La parole est à M. Benoît Bordat.

M. Benoît Bordat. Je vous remercie pour ces éléments et pour vos efforts en faveur du transport ferroviaire. Un autre grand enjeu est effectivement celui du rétablissement de la ligne Dijon-Lille.

Cela étant, je continue de penser que la question des trains de nuit devra être rediscutée le plus rapidement possible, car même si j'entends vos explications sur la qualité du service, la nuit, pour les usagers, ces trains ont existé par le passé.

Données clés

Auteur : [M. Benoît Bordat](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 417

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#)

Réponse publiée le : 29 novembre 2023, page 10583

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 novembre 2023](#)